

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1902

présenté par

M. Giraud, M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié,  
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac,  
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 2° bis Garantir aux entreprises un accès à l'énergie à un coût préservant leur compétitivité économique ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'ajouter un alinéa pour garantir l'accès à l'énergie à un coût préservant la compétitivité des entreprises dans la liste des missions que l'État veille à assurer.

En effet, la compétitivité des entreprises n'est pas citée dans cette liste de missions et il serait regrettable de ne pas combler cette absence.